

Monsieur Bruno LE MAIRE Ministre de l'Économie et des Finances 139, rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12

Paris, le 13 mai 2020

Important

Objet : Contribution de l'après-vente indépendante au plan de relance de la filière automobile

Monsieur le Ministre,

Vous avez récemment annoncé qu'un plan de relance de la demande dans le secteur automobile allait être élaboré et serait présenté en septembre. La Fédération de la Distribution Automobile (FEDA) salue cette initiative qui sera en effet indispensable pour aider l'ensemble des opérateurs impactés par la crise sanitaire, aussi bien dans la filière amont que dans la filière aval, à limiter au maximum les effets d'une crise économique et sociale qui pourrait être dévastatrice pour nos entreprises et nos emplois.

Depuis le 16 mars, la FEDA a apporté un soutien quotidien à ses adhérents, pour favoriser le recours aux dispositifs exceptionnels mis en place par le Gouvernement, pour aider ceux dont les établissements et ateliers restaient ouverts et pour préparer au mieux, avec les autres, la reprise d'activité.

En outre, l'enquête que nous avons menée auprès des acteurs de la distribution indépendante en avril nous a permis de mesurer l'impact très fort de la crise sanitaire sur le secteur que nous représentons : une baisse d'activité supérieure à 75%, un recours au chômage partiel dans plus de 80% des entreprises, une dégradation préoccupante des délais de paiement (signalée par 70% des répondants).

Dans ces conditions, notre profession appelle tout particulièrement votre attention sur les mesures suivantes, qui doivent selon nous être intégrées au plan de soutien que vous préparez. Ces dispositions, qui semblent correspondre, pour certaines d'entre elles, à des pistes envisagées par vos services, sont indispensables à la relance de la demande pour la filière aval et à la préservation des emplois dans nos entreprises.

Fédération de la Distribution Automobile

- 1. Nous demandons d'abord la mise en place d'une **TVA à taux réduit sur les pièces détachées** nécessaires à des travaux de réparation ou d'entretien permettant d'améliorer la performance écologique du véhicule, ainsi que sur la **main d'œuvre** relative à ces mêmes travaux.
 - Une telle mesure n'aura cependant d'efficacité que si elle couvre les pièces neuves et comme les pièces d'occasion ou de réemploi, et non pas seulement ces dernières, qui, malgré un développement récent, demeurent une niche n'excédant pas 4 à 5% du marché.
- 2. Cette mesure doit selon nous, pour avoir un effet incitatif suffisamment fort, être couplée à l'extension du dispositif de prime à la conversion afin de rendre éligibles les travaux de diagnostic, de réparation ou d'entretien visant à réduire le niveau d'émissions polluantes du véhicule.
- 3. En outre et à l'instar d'autres organisations professionnelles de la filière automobile, nous demandons la prolongation, jusqu'à la mise en œuvre du plan de relance, c'est-à-dire a minima jusqu'à septembre, des dispositifs d'aide au premier rang desquels l'activité partielle créés pendant la période de confinement. Cette prolongation doit être accompagnée d'une exonération totale de charges fiscales et sociales pour les entreprises les plus touchées, condition indispensable à la préservation des emplois dans nos entreprises.
- 4. Les professionnels de la distribution automobile ont eu largement recours à plus de 42% au **Prêt Garanti par l'État** pour des sommes allant de quelque milliers d'euros à plusieurs millions d'euros. Notre organisation a été saisie par de nombreuses entreprises sur la **durée maximale** d'amortissement de leur prêt et demande donc au Gouvernement de **porter ce délai de 5 à 10** ans.
- 5. Enfin, nous appelons votre attention sur une mesure déjà votée au Parlement en 2019 mais qui n'a malheureusement pas pu entrer en vigueur. Intégrée au projet de loi d'orientation des mobilités sur amendement gouvernemental, l'ouverture progressive à la concurrence des pièces détachées automobiles mettait en œuvre une annonce du Premier ministre le 5 mars 2019 devant l'Autorité de la Concurrence. Cependant, considérée comme un cavalier législatif, la mesure n'a pu entrer en vigueur.

Si le cabinet du Premier ministre nous a assurés qu'un prochain véhicule législatif serait identifié pour y remédier, nous vous estimons que cette mesure aurait toute sa place dans le plan de relance de la demande automobile : cette libéralisation partielle, sans le moindre impact budgétaire pour l'État, est en effet de nature à favoriser le pouvoir d'achat des consommateurs et les inciter à faire entretenir et réparer leur véhicule. Une grande partie de la filière automobile, aujourd'hui bridée dans son développement — équipementiers, distributeurs notamment — bénéficiera de cette libéralisation, qui mettra aussi un terme à une quasi-exception française en Europe, alors que sur tous les grands marchés de l'automobile, le monopole sur les « pièces captives » a disparu.

Par la présente, nous sollicitons de participer, sous la forme qui vous semblera adaptée, aux consultations qui seront probablement menées par votre cabinet et la DGE sur les dispositions du futur plan de relance. Nous pourrons ainsi présenter plus en détail ces différentes propositions qui rassemblent à la fois des mesures d'urgence et des évolutions structurantes pour l'après-vente automobile.

Dans cette attente et en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

-

Mathieu SÉGURAN Délégué général

PS: La Fédération de la distribution automobile (FEDA) constitue une organisation majeure de la filière aval de l'automobile. Elle porte depuis plus de quarante ans la voix de la distribution indépendante qui représente aujourd'hui 35 000 emplois dans plus de 1 300 points de vente et ateliers. Formant un maillage de tout le territoire et notamment des zones rurales, les adhérents de la FEDA contribuent grandement aux mobilités du quotidien.